

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté, le président de la communauté de communes Vie et Boulogne a procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative au Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de la commune d'Apremont.

La commune d'Apremont bénéficie d'un riche patrimoine urbain et naturel préservé notamment grâce au site patrimonial remarquable (SPR), ancienne zone de protection du patrimoine, architectural et urbain (ZPPAU). Afin d'améliorer la préservation de ce patrimoine, il a été décidé de créer un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), document de gestion du site patrimonial remarquable.

Lancé en 2021, le projet de PVAP a été arrêté le 25 septembre 2023 par le conseil communautaire. Après la phase dite de consultation, une enquête publique est organisée afin de recueillir l'avis de la population à ce sujet du lundi 19 février 2024 à 9h00 au vendredi 15 mars 2024 à 17h00 à la mairie d'Apremont, 9 Place du Calvaire, 85 220 Apremont, siège de ladite enquête.

Par décision n°E23000198/85 en date du 27 octobre 2023, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Jacques Dutour, enseignant en retraite, commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 19 février 2024 à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 15 mars 2024 à 17h00, le public pourra :

- Prendre connaissance du dossier complet :
 - en version papier et en version dématérialisée à partir d'un poste informatique, à la mairie d'Apremont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
 - en version dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante www.vie-et-boulogne.fr et de la mairie www.apremont85.fr .

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne, avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

- Formuler ses observations et propositions sur le registre :
 - papier, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie d'Apremont, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Formuler ses observations et propositions par correspondance :
 - par voie postale, au siège de l'enquête :
à l'attention de M. le commissaire enquêteur
Mairie d'Apremont - Service urbanisme
9 Place du Calvaire
85220 APREMONT
 - par courriel, à l'adresse suivante : enquetepublique@vieetboulogne.fr

Toutes les observations du public seront regroupées et accessibles sur le site internet précité, dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête. Les données personnelles, type adresse postale, adresse mail, téléphone, seront masquées. Seuls les noms, prénoms et texte de l'observation resteront visibles, exceptées les contributions anonymes.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences à la mairie d'Apremont, 9 Place du Calvaire, aux jours et heures ci-après :

- lundi 19 février 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 27 février 2024 de 16h00 à 19h00 ;
- samedi 2 mars 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 15 mars 2024 de 14h00 à 17h00.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne – Pôle aménagement, service urbanisme, ou par téléphone au 02.51.31.52.56.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui transmettra son rapport ainsi que ses conclusions motivées et avis au président de la communauté de communes Vie et Boulogne dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions motivées et de l'avis du commissaire enquêteur au siège de la communauté de communes, à la mairie d'Apremont où s'est déroulée l'enquête publique et à la préfecture de la Vendée, un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le rapport, les conclusions motivées et avis seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne.

A l'issue de l'enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, et après accord de l'autorité administrative, le plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de la commune d'Apremont sera adopté par délibération du conseil communautaire de Vie et Boulogne et annexé au plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat.